

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/03/2019

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Représentés: Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUJO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents: Jean ARCAS

Objet: Adoption du compte administratif 2018

Monsieur le Président donne acte à l'assemblée du compte administratif annexé au présent rapport et pouvant se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 093.35		27 780.73		56 874.08
Opérations exercice	182 677.68	200 252.61	1 869 390.11	1 909 308.35	2 052 067.79	2 109 560.96
Total	182 677.68	229 345.96	1 869 390.11	1 937 089.08	2 052 067.79	2 166 435.04
Résultat de clôture		46 668.28		67 698.97		114 367.25
Restes à réaliser						
Total cumulé		46 668.28		67 698.97		114 367.25
Résultat définitif		46 668.28		67 698.97		114 367.25

Monsieur le Président demande à l'assemblée :

de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus ;

de bien vouloir m'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Le Président quitte la salle et Mme Marie-Pierre PONS demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au

résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Babeau-Bouldoux le 02 avril 2019.

Le Président,
Jean ARCAS

